ROYAUME DU MAROC Université Abdelmalek Essaâdi Ecole Nationale des Sciences Appliquées Tétouan Service des Affaires Estudiantines



المملكة المغربية جامعة عبد المالك السعدي المدرسة الوطنية للعلوم التطبيقية تطوان <u>مصلحة الشؤون الطلابية</u>

# **CONVENTION DE STAGE**

Entre:

d'une part :

L'Ecole National des Sciences Appliquees Tetouan

Adresse: M'Hannech 2 B.P 2222 Tetouan

Téléphone: 0539968802

Fax: 0539994624

Representé par : Alaoui Ahmed

d'autre part :

Nom: SQLI

Adresse: Rabat

Representé par :Nase Ahmed

Elle concerne:

L'étudiant(e) : l'étudiant(e) : *Talha Amal* 

CIN:

Email: talha.amal@etu.uae.ac.ma

## Article 1:

La presente convention a pour objet de definir les modalites du stage effectue par l'etudiant au sein de l'entreprise ou organisation d'accueil.

### Article 2:

Le programme du stage est élaboré par le personnel chargé de l'encadrement du stagiaire, en tenant compte du programme et de spécialité des études du stagiaire, ainsi que des moyens humain et matériel de l'enteprise. Cette dernière se réserve le droit de réorienter l'apprentissage en fonction des qualifications du stagiaire et du rythme de ses activités professionnelles.

#### Article 3:

Pendant le stage, le stagiaire est soumis aux usages et règlements de l'entreprise, notamment en matière de discipline et des horaires. En cas de manquement à ces règles, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage, après avoir prévenullétablissement de formation.

### Article 4:

Au terme de son stage, le stagiaire remettra un rapport de stage à l'entreprise si réclamé par celle-ci.

### Article 5:

Le stagiaire s'engage à garder confidentielle toute information recueillie dans l'entreprise, et à n'utiliser en aucun cas ces informations pour faire l'objet d'une publication, communication à des tiers, conférences, sans l'accord préalable de l'entreprise.

#### Article 6:

Le stagiaire est tenu de souscrire une assurance pour la garantir contre les risques d'accident ou d'incident auxquels le stagiaire pourrait être exposé durant la période de son stage.

## Article 7:

En cas de non-respect de l'une des clauses de cette convention aussi bien par le stagiaire, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à ce stage.

# Article 8:

Le stage se déroulera du ... au ...

Fait a TETOUAN, le 29/12/2024

Le directeur

N etudiant: 12345678